

Commune de SAINT-CYPRIEN

Place Desnoyer
66750 SAINT-CYPRIEN



Objet : Procédure de sélection préalable à la mise à disposition saisonnière du domaine public communal pour L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION EPHEMERE D'UN EMPLACEMENT POUR FOOD- TRUCK DE VENTE DE DENREES SALEES DE TYPE « CUISINE DU MONDE », SITUE DANS L'ENCEINTE D'UN ESPACE D'AGREMENT SUR LE PARKING DE L'OFFICE DE TOURISME, ESPLANADE DU PORT, AU PORT DE SAINT-CYPRIEN.

Date limite de réception des propositions : le vendredi 06 mars 2026 à 16h00.

PUBLICITE

1 - ORGANISATEUR

Ville de Saint-Cyprien

Monsieur le Maire ou son représentant
Place Desnoyer
66750 SAINT-CYPRIEN

Tel : 04.68.37.68.00

E-mail : contact@stcyprien.fr

2 - OBJET DE LA PUBLICITE

Procédure de sélection préalable à la délivrance d'Autorisations d'Occupation Temporaire (A.O.T.) du domaine public, en vue de **l'installation et l'exploitation EPHEMERE d'un emplacement pour food-truck de vente de denrées salées de type « cuisine du monde » au sein d'un espace dédié aux loisirs implanté et géré par la commune recoupant espace de restauration et bar, zone enfant, terrain de pétanque et grande roue, sur le parking de l'office de Tourisme à Saint-Cyprien Plage, pour la saison 2026.**

La consultation comporte 1 lot correspondant à 1 A.O.T. qui sera délivrée au lauréat :

- **Lot n° 11 : AOT FOOD-TRUCK EPHEMERE POUR DE VENTE DENREES SALEES TYPE « CUISINE DU MONDE »**

Le pétitionnaire devra proposer la vente de plats type cuisine du monde.

L'occupation de ce lot sera ponctuelle : 1 ou 2 soirs /semaine pendant la saison, avec possibilité de reconduire sur plusieurs semaines.

Les autorisations sont attribuées pour une durée précaire et révocable, à compter **du 04 juillet 2026 jusqu'au 12 septembre 2026, pour une exploitation saisonnière éphémère.**

L'occupation se fera en soirée, **de 18 h 00 à minuit.**

Le titulaire de l'autorisation devra s'acquitter d'une **redevance forfaitaire par soirée d'occupation.**

3- CONTENU DE LA CONSULTATION

Le présent dossier de consultation comporte les documents suivants :

- 1-la publicité,
- 2-le cahier des charges précisant les conditions d'exploitation ainsi que les règles générales d'occupation,
- 3-le plan cadastral,
- 4-le plan d'implantation,
- 5-le plan du périmètre.

4- CARACTERISTIQUES

Fondement Juridique articles L2122-1-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques issus de l'ordonnance n° 2017-562 du 19/04/2017

Il ne s'agit ni d'un marché public ni d'une délégation de service public.

Un **contrat de location** du domaine public temporaire sera délivré au pétitionnaire, moyennant la redevance d'occupation du domaine public.

5- CONDITIONS DE DEPOT DES DOSSIERS

Retrait du dossier de consultation : Le dossier de consultation est à retirer en mairie gratuitement.

Pour retirer un dossier de consultation

α en version « papier », les candidats devront se présenter à l'adresse suivante :

Hôtel de ville de Saint-Cyprien
Place Desnoyer
66750 SAINT-CYPRIEN

α Ou prendre contact avec le secrétariat général de la commune de Saint-Cyprien : contact@stcyprien.fr

Remise des dossiers

Les dossiers seront impérativement envoyés en LR /AR ou remis en mains propres contre décharge à l'adresse suivante, aux horaires habituels d'ouverture, avant le vendredi 6 mars 2026 à 16 h 00 :

Adresse	Horaires d'ouverture	
Hôtel de ville SECRETARIAT GENERAL Place à Desnoyer 66 750 SAINT-CYPRIEN	Du lundi au jeudi : 08h00 -12h00 13h30-17h30	Le vendredi : 08h00 -12h00 13h00-16h00
Cas des arrivées de pli HORS DELAI		
Toute proposition arrivée hors délai sera rejetée sans analyse.		
Doit être entendu par proposition arrivée hors délai, l'ensemble des plis réceptionnés en mairie après la date et l'heure fixées ci-dessus en rouge.		

Attention : un pli réceptionné après ce délai, et ce, même si le cachet de la poste indique une date antérieure à celui-ci, ne sera pas ouvert par le jury.
Les candidats qui transmettront leur dossier par voie postale, devront donc anticiper l'envoi.
La commune n'est en aucun cas responsable des retards générés par La Poste.

DOSSIER ENVOYE OU REMIS UNIQUEMENT PAR PAPIER :

Il est précisé que l'envoi des dossiers par voie électronique n'est pas autorisé.

6 – AUTRES RENSEIGNEMENTS

Pour de plus amples renseignements, prendre contact avec le service évènement de l'office de tourisme auprès de Karine : karine@otstcyp.com

Publicité :

α Site internet de la commune de Saint-Cyprien : www.saint-cyprien.com

α Plateforme de dématérialisation : <https://www.marches-securises.fr>

Négociations : la commune se réserve le droit de procéder ou pas, à une phase de Négociation de l'offre, à la fois sur le plan technique et financier.

Date limite de réception des propositions, le **vendredi 06 mars 2026 à 16h00**.

Date de parution du présent avis sur la plateforme de dématérialisation et le site internet de la Ville, le **06 février 2026**.